

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1811 337

Le 4 mars 2019

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le nombre de constats d'infraction remis par la Sûreté du Québec à des automobilistes ayant jeté des déchets sur la voie publique.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 novembre 2018, visant à obtenir les renseignements mentionnés en rubrique, plus précisément:

(...) le nombre de constats d'infraction remis par la Sûreté du Québec depuis 10 ans à des automobilistes ayant jeté des déchets sur la voie publique, par type d'infraction (s'il y a lieu) et par région. (...) Incluant montant des amendes par années pour chacune de ces infractions.

Nous vous transmettons ci-joint, un tableau compilant le nombre de constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière (objets ou matières quelconques sur un chemin public), de 2008 à 2018, par année et par région.

Cependant, nous ne détenons aucun renseignement ou donnée concernant le montant total des constats émis pour les infractions à cet article du CSR (Article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous pourriez toutefois obtenir cette information en vous adressant directement au Bureau des Infractions et Amendes (pour les renseignements relatifs aux constats d'infraction émis sur le réseau routier de juridiction provinciale) ou à la cour municipale concernée (pour les renseignements relatifs aux constats émis sur le réseau routier de juridiction municipale).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

- ~~Noheily Prieto~~
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



**Nombre de constats d'infraction émis en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière (objets ou matières quelconques sur un chemin public)
par la Sûreté du Québec, de 2008 à 2018, par année et par région**

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
GQG		3	2	10	6	7	11	15	8	3	5
MONTÉREGIE	26	39	42	34	40	29	36	36	32	35	37
ÉSTRIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	33	23	22	32	32	72	55	53	52	60	60
CAPITALE-NATIONALE- CHAUDIÈRE-APPALACHES	37	36	30	32	37	53	43	46	57	57	53
BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	24	12	14	26	20	7	17	16	15	21	10
MAURICIE-LANAUDIÈRE	49	41	33	42	51	63	40	57	67	40	57
OUTAOUAIS-LAURENTIDES	21	22	45	31	32	62	39	43	57	45	34
AUTOROUTIER GRAND MONTRÉAL	115	78	69	64	137	215	102	106	103	80	89
CÔTE-NORD-SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	9	9	12	10	6	13	18	6	10	5	7
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC	9	7	11	10	11	11	20	15	12	7	4

Source: Direction du soutien au territoire, Sûreté du Québec

* Mise à jour: 14 décembre 2018